

## Procès-Verbal du Conseil municipal

Du 4 mars 2024 – 19h

Le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE  
Nb de membres en exercice : 16  
Secrétaire de séance : Serge BLANC  
Convocation en date du : 25 février 2024

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSÉ** : GALLAND Daniel (Pouvoir donné à Alain ROCHAS)

**ABSENTS** : AUBERT Sylvain, CATELAN Richard, HELSEN Véronique

### Ordre du jour :

- Délibération pour l'acquisition d'un terrain dans le lotissement Terra Alpina par la commune
- Délibération pour signer une convention financière avec Territoire d'énergie 05 pour le raccordement électrique du projet Terra Alpina
- Délibération pour les travaux de curage et d'épandage des boues résiduelles de la station d'épuration des Costes
- Délibération pour autoriser la demande d'emprunt pour les travaux de l'école et en définir le montant
- Délibération pour modifier le RIFSEEP suite à l'avis favorable du CST du centre de gestion
- Délibération pour créer un poste d'agent de maîtrise
- Délibération pour autoriser M. Le maire à signer une nouvelle convention pour l'agence postale communale
- Délibération pour valider le regroupement des forêts des anciennes communes
- Délibération pour établir une servitude de passage des canalisations des eaux usées et des eaux pluviales dans le cadre du lotissement Terra Alpina.
  
- **Questions diverses**
  
- Délibération pour l'acquisition d'un terrain dans le lotissement Terra Alpina par la commune

Monsieur le Maire indique que quatre lots sur huit ont d'ores et déjà été retenus sur le lotissement Terra Alpina. Il explique que pour que le projet puisse démarrer, il faut qu'à minima cinq lots soient vendus en amont du début des travaux du lotissement. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se positionner pour l'acquisition d'un lot afin que le projet du lotissement Terra Alpina puisse démarrer. Il présente les lots réservés et les lots encore disponibles :

Lot	Superficie M <sup>2</sup>	Surface plancher autorisée M <sup>2</sup>	Prix TTC	Réservation
1	251	260	40 000 €	Réservé
2	377	260	58 000 €	
3	513	280	75 000 €	
4	489	280	72 000 €	Réservé
5	708	600	102 700 €	Réservé
6	738	600	107 000 €	Réservé
7	461	280	68 000 €	
8	527	280	78 000 €	

La commune souhaite toutefois imposer trois conditions à l'acquisition du lot n°8 :

- Avoir la garantie que le promoteur réalise bien les deux immeubles sur les lots 5 et 6 dans un délai de 24 mois à compter de la signature par la commune de l'acquisition du lot 8
- Que le règlement de lotissement n'impose pas de date de construction sur le lot 8
- Que la collectivité puisse revendre à sa convenance le lot 8 à un particulier ou à une société

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'acquérir le lot n°8 d'une superficie de 527 m<sup>2</sup> pour un montant de 78 000€ (Honoraires d'agence inclus) à condition que les garanties énoncées ci-dessus soient respectées.

- Délibération pour signer une convention financière avec Territoire d'énergie 05 pour le raccordement électrique du projet Terra Alpina

Monsieur le Maire présente la convention adressée par Territoire d'Energie – Syme 05 pour le financement des travaux de raccordement électrique dans le cadre du lotissement Terra Alpina. Le montant total des travaux s'élève à 22 700€ HT et la commune devra régler 60%, soit 13 620€ HT. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité valide la convention financière avec Territoire d'énergie pour un montant de 13 620€ HT à la charge de la collectivité.

- Délibération pour les travaux de curage et d'épandage des boues résiduelles de la station d'épuration des Costes

Monsieur le Maire présente le déroulement prévisionnel des travaux de curage des lagunes de la station d'épuration des Costes. Quatre solutions sont proposées :

1. Le curage et la valorisation des boues se fait sous forme liquide par épandage agricole. Le coût est estimé à 27 200€ HT.
2. Le curage distinctif de la phase liquide et solide des boues puis épandage de la phase liquide et compostage de la phase solide. Les boues sont ensuite transférées au centre de compostage d'Orcières. Le coût s'élève à 30 900€ HT.
3. Le curage des lagunes, la déshydratation et le compostage des boues pour un coût de 36 500€ HT : les boues déshydratées sont transférées au centre de compostage d'Orcières.
4. Le curage des lagunes, la déshydratation puis l'incinération des boues. Les boues sont transférées vers un centre d'incinération. Le coût de cette 4<sup>ème</sup> option s'élève à 52 300€ HT.

Le conseil choisit l'option n°1 mais doit obtenir en amont l'autorisation des services de l'Etat d'utiliser le plan d'épandage de la Step de Chauffayer pour les boues des Costes.

- Délibération pour autoriser la demande d'emprunt pour les travaux de l'école et en définir le montant

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir recours à un emprunt bancaire pour financer les travaux de l'école. Au vu du montant très important des travaux et pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune, il suggère de faire financer 200 000€ de travaux remboursables sur 15 ans. Il souhaite solliciter plusieurs établissements bancaires et le conseil retiendra l'offre la mieux-disante lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité valide le principe du recours à un emprunt d'un montant de 200 000€ remboursable sur une durée de 15 ans auprès.

- Délibération pour modifier le RIFSEEP suite à l'avis favorable du CST du centre de gestion

Monsieur le Maire annonce que le CST du CDG05 a émis un avis favorable à sa proposition de modification du RIFSEEP. Il présente le tableau de réévaluation proposé pour les indemnités IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'expertise) et CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Groupes de fonctions	CADRES D'EMPLOI	Montant plafond annuel IFSE	Montant plafond annuel CIA
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS</b>			
Groupe 1	Secrétaire de mairie	5 000 €	1 260 €
Groupe 2	Agent administratif / Exécution / agent d'accueil (agence postale)	3 000 €	1 100 €
<b>ATSEM</b>			
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes	5 000 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution	3 000 €	1 100 €
<b>ADJOINTS D'ANIMATION</b>			
Groupe 1	Encadrement de proximité ou d'usagers, qualifications,	5 000 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution	3 000 €	1 100 €
<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>			
Groupe 1	Agents qualifiés / HACCP / Responsabilité d'opération/ Autonomie large	5 000 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution/autonomie encadrée	3 000 €	1 100 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité valide le tableau de modification du RIFSEEP.

- Délibération pour créer un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire explique qu'il a émis un avis favorable à la promotion interne d'un agent au poste d'agent de maîtrise. Pour cela, la commune doit créer le poste au sein de la collectivité. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création de ce poste à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

- Délibération pour autoriser M. Le maire à signer une nouvelle convention pour l'agence postale communale

Monsieur le Maire explique que la Poste a transmis une nouvelle proposition de convention pour l'agence postale. Cependant, il souhaite approfondir certains points avant de pouvoir délibérer. La délibération est donc reportée à une date ultérieure.

- Délibération pour valider le regroupement des forêts des anciennes communes

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour regrouper les forêts des ex communes de Chauffayer, St Eusèbe et les Costes en une entité unique dénommée « forêt communale d'Aubessagne ». Afin de finaliser ce regroupement, les services juridiques de l'ONF demande une délibération du conseil municipal. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité valide le projet de regroupement des forêts issues des anciennes communes en une entité unique à dénommer « forêt communale d'Aubessagne ».

- Délibération pour établir une servitude de passage des canalisations des eaux usées et des eaux pluviales dans le cadre du lotissement Terra Alpina.

Monsieur le Maire explique qu'une convention de servitude est nécessaire avec la société « Maison Contemporaine et Provençale » dans le cadre de la construction du lotissement « Terra Alpina ». En effet, les raccordements des eaux usées et des eaux pluviales sur le domaine public nécessitent d'emprunter les parcelles communales C25 et C543. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la société « Maison Contemporaine et Provençale », promoteur immobilier, à bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées C25 et C543.

### ➤ **Questions diverses**

- **Convention Territoire Energie**

Pour information, Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'un Permis de Construire accordé au Villard St Pierre, une convention financière avec Territoire d'Energie doit être signée pour le raccordement électrique. Les frais à la charge de la commune s'élèvent à 7 800€.

- **CAREL retraite supplémentaire pour le maire et les adjoints**

Monsieur Alain Rochas présente la retraite supplémentaire CAREL dédiée aux élus ayant une indemnité de fonction. Le Maire et les trois adjoints ont décidé d'y adhérer et souhaitent en informer le conseil municipal bien qu'aucune délibération ne soit nécessaire.

- **80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024 de nombreuses cérémonies sont prévues et la commune peut se positionner pour en organiser une. Il propose de poser une plaque à l'ancienne mairie des Costes en hommage à une personne décédée pendant la guerre d'Algérie. Cette demande a été



formulée par un administré de la commune membre de la FNACA des Hautes-Alpes. Les frais seraient partagés entre l'association des anciens combattants et la mairie. Le conseil municipal valide cette proposition et donne pouvoirs au Maire pour organiser sa mise en place.

- Point sur la commission finance du 16/02/2024

Monsieur le Maire fait un retour sur la commission finances qui a travaillé sur l'ébauche du budget 2024. Il donne également lecture des reports des comptes 2023. Le vote du budget se fera le vendredi 5 avril.

- Devis électricien

Monsieur le Maire présente trois devis demandés pour :

- Installer un éclairage supplémentaire sur les pannes de la salle des fêtes de Chauffayer
- Installer un spot blanc pour éclairer la sculpture récemment posée à la mairie
- Installer des projecteurs avec détecteurs à l'entrée de la salle des fêtes de Chauffayer

Le conseil valide les trois devis pour un montant total de 1875€ HT.

- Lancement des travaux des cimetières pour ne pas perdre la subvention

Monsieur le Maire rappelle qu'un caveau devait être créé dans le cimetière de Chauffayer et un espace cinéraire dans chacun des trois cimetières. Il explique que nous sommes en attente de la réponse du Département concernant notre demande de subvention. Cependant, les travaux doivent commencer avant début mai pour ne pas perdre la subvention de 9 893.40€ déjà accordée par l'Etat. Pour cela, Monsieur le Maire propose de demander des devis et d'avancer ce projet avant même l'aval du Département.

- Demande de subvention du lycée POUTRAIN

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du lycée professionnel POUTRAIN dans le cadre d'un projet. Le conseil propose de voir avec les autres communes pour harmoniser la subvention mais souhaite d'ores et déjà répondre favorablement.

- Demande d'aide financière cantine (famille ukrainienne)

Monsieur le Maire présente la demande d'aide financière faite par une famille ukrainienne arrivée récemment sur le territoire. A l'image de ce qui avait été fait avec un autre enfant ukrainien accueilli, le conseil municipal décide d'accorder la gratuité des repas à l'enfant concerné sur la même période.

- Antenne relais pour téléphonie

Monsieur Alain Rochas fait un compte rendu de la visite de terrain organisée avec l'entreprise Bouygues concernant l'implantation d'une antenne relais. Pour rappel, la commune a été retenue dans le cadre du projet New Deal pour bénéficier d'une couverture mobile de la part de 4 opérateurs. Il faut savoir que les Dreaux et les Bannettes sont les zones les moins couvertes actuellement sur la commune. La visite de terrain a permis de mettre en évidence deux parcelles communales pour implanter une antenne relais.

- Point convention opérationnelle SDIS

Monsieur le Maire présente l'arrêté préfectoral qui désigne le centre de secours du Valgaudemar comme responsable du secteur des Costes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Branchement illicite d'un administré sur le réseau d'eau potable

Monsieur le Maire explique qu'un branchement illicite au réseau d'eau potable a été identifié sur la commune. Le conseil décide d'appliquer une amende forfaitaire de 200€ multipliée par le nombre d'années d'utilisation à l'administré concerné.

- Travaux de terrassement des chemins communaux St Eusèbe

Monsieur le Maire indique que suite aux conséquences du passage de la tempête Aline fin octobre/début novembre, notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n° IOME2400969A du 18 janvier 2024. Nous avons constaté deux chemins endommagés par des coulées de boue. Le chemin des Cloutetes au niveau de la parcelle 141 A 348 présente une première coulée de boues et le chemin au-dessus du Claux au niveau de la parcelle 141 D 280 est également impraticable. Monsieur le Maire explique que nous avons sollicité notre assurance dommage aux biens mais que les travaux soient pris en charge ou pas, ils seront réalisés au printemps.

Le secrétaire  
Serge BLANC



Le Maire  
Richard ACHIN

